

# installations sportives couvertes

SPORTS  
FICHE 7

## Travaux de rénovation

|  |  |  |
|--|--|--|
| <b>Informations<br/>pour<br/>le Maître<br/>d'Ouvrage</b> | Description des actions éligibles<br>Dépenses éligibles<br>Exclusions                              | Rénovation d'équipements sportifs couverts   |
|  | Bénéficiaires  | Communes<br>EPCI   |
|  | Objectifs et enjeux  | Amélioration de l'offre de pratique  |
|  | Références<br>• européennes<br>• nationales<br>• régionales<br>(textes en vigueur, liens Internet) | Respect des normes des fédérations délégataires  |
|  | Critères d'éligibilité<br>Conditionnalité des aides  | Pas de prise en compte des travaux en régie  |
|  | Critères d'intervention<br>Montant de l'aide   | Subvention calculée sur le coût des travaux HT avec un plafond de 40 000 € pour la durée du PADC<br>• Communes :<br>Taux d'intervention différencié<br>- 20% du coût HT<br>- 25% du coût HT<br>- 30% du coût HT<br>(cf Annexe 3 du Règlement)<br>• Communautés de communes :<br>- 25% du coût HT |
|  | Territoires visés<br>(zonage infradépartemental,<br>communes rurales/urbaines...)                  | Communes et EPCI<br>Financement possible des associations maîtres d'ouvrage si elles sont propriétaires du terrain ou bénéficiaires d'un bail longue durée (20 ans minimum)  |

**Informations  
pour  
le Maître  
d'Ouvrage**

Constitution d'un dossier  
(pièces à fournir)

Lettre de demande de subvention adressée au Président du Conseil Général, délibération de la collectivité maître d'ouvrage, note d'opportunité, description du projet, plan de situation, devis descriptif et estimatif, plan de financements, calendrier prévisionnel de réalisation des travaux

**Informations  
pour  
la gestion  
en interne  
du dossier**

Engagement  
et contreparties envisagés

Mise à disposition à titre gratuit des installations sportives pour les collègues.

Circuits de gestion

Dépôt :  
Direction de l'Appui aux Territoires et aux Communes  
Instruction administrative, technique et financière :  
Direction des Sports

Cofinanceurs possibles

Etat  
Toutes les fédérations susceptibles d'utiliser l'équipement

Adresses utiles

Conseil Général de la Vienne  
Direction des Sports  
1 bis, rue Victor Hugo  
86000 Poitiers  
Tél. 05 49 50 28 70